



Secrétariat Général

Direction générale des
ressources humaines

Sous-direction du recrutement

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Concours du second degré – Rapport de jury

Session 2009

Concours d'accès au corps des professeurs
de lycée professionnel
(C.A.P.L.P)
Interne et c.a.e.r

Section bâtiment
Option peinture revêtements

**Rapport de jury présenté par Monsieur Charles DUBOIS
Président de jury**

Les rapports des jurys des concours sont établis sous la responsabilité des présidents de jury

COMPOSITION DU JURY

NOM	PRENOM	GRADE - QUALITE	ACADEMIE	ETABLISSEMENT
DUBOIS	Charles	IA-IPR – Président	Rennes	Rectorat – RENNES
DUSANIER	Philippe	PLP	Versailles	L.P Le Corbusier 92 – CORMEILLE-EN-PARISY
BUCHETON	François	IEN-ET – Vice-président	Orléans-Tours	Rectorat – ORLEANS-TOURS
GOTILLOT	Lionel	PLP	Dijon	L.P Les Marcs d’Or 21- DIJON
GRIMAUULT	Bernard	IEN-ET	Lyon	Rectorat – LYON
BONY	Bastien	PLP	Créteil	L.P Benjamin Franklin 77 – LA ROCHETTE
MONGOUACHON	Benoît	PLP	Dijon	L.P Les Marcs d’Or 21 – DIJON
MOUSSE	Didier	PLP/CdT	Lyon	L.P René Pellet 69 – VILLEURBANNE
PROSPER	Dominique	IEN-ET	Orléans-Tours	Rectorat – ORLEANS-TOURS
GELIN	Daniel	PLP	Lyon	L.P Pierre Coton 42 – NERONDE

Textes de référence

- Décret n° 92-1189 du 6 novembre 1992 relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel (JO du 7 novembre 1992 BOEN n° 44 du 19 novembre 1992) modifié notamment par :
- Décret n° 98-987 du 4 novembre 1998 en ce qui concerne la date d’appréciation des conditions requises des candidats au concours, l’accès aux concours dans les spécialités pour lesquelles il n’existe pas de diplôme supérieur au niveau IV et les conditions de qualité et de diplôme requises au concours interne (JO du 5 novembre 1998).
- Décret n° 2001-527 du 12 juin 2001 supprimant les deux grades du corps des professeurs de lycée professionnel et instituant la classe normale et la hors-classe dans ce corps (JO du 19 juin 2001).
- Décret n° 64-217 du 10 mars 1964 modifié relatif aux maîtres contractuels et agrégés des établissements d’enseignement privés sous contrat.
- Arrêté interministériel du 6 novembre 1992 fixant les sections et modalités d’organisation des concours d’accès au deuxième grade du corps des professeurs de lycée professionnel (JO du 25 novembre 1992, BOEN n° 48 du 17 décembre 1992) modifié par :
- Arrêté du 3 août 1993 en ce qui concerne les modalités du concours interne (JO du 22 août 1993, BOEN spécial n° 5 du 21 octobre 1993) ;
- Arrêté interministériel du 27 juillet 1999 en ce qui concerne les sections et options dans lesquelles il n’existe pas de diplôme supérieur au niveau IV ainsi que les épreuves du concours dans ces sections et options (JO du 25 août 1999, B.O. n° 32 du 16 septembre 1999) ;
- Arrêté interministériel du 6 mars 2000 en ce qui concerne la liste des sections et options dans lesquelles il n’existe pas de diplôme supérieur au niveau IV (JO du 14 mars 2000, B.O. n° 14 du 6 avril 2000).

Epreuves du concours : nature, durée et coefficient

- Note du 13 septembre 1999 (B.O. n° 32 du 16 septembre 1999) : nature et programmes des épreuves du concours interne dans les sections et options pour lesquelles il n'existe pas de diplôme supérieur au niveau IV).

NATURE DES ÉPREUVES	DURÉE	COEFFICIENT
<u>Épreuve écrite d'admissibilité</u> Exploitation pédagogique d'un thème professionnel	4 heures	1
<u>Épreuves orales d'admission</u> Mise en place d'une séance de travaux pratiques	Durée : 7 h 1) préparation de l'exploitation pédagogique (en salle) : 2 h 2) travaux pratiques (mise en œuvre) : 4 h 45 3) entretien : 15 min	2

Nature des épreuves et programme du concours

Épreuve écrite d'admissibilité

Exploitation pédagogique d'un thème professionnel.

A partir des compétences figurant dans un référentiel du champ professionnel relevant de la spécialité du concours, le candidat propose l'organisation pédagogique d'une séance. Il définit la place et les objectifs de cette séance dans une séquence de formation, ses contenus, les moyens pédagogiques et les activités à mettre en œuvre ainsi que l'évaluation qu'il envisage.

L'évaluation de l'épreuve porte sur :

- la maîtrise des savoirs technologiques et professionnels,
- la pertinence des choix pédagogiques au regard du référentiel concerné,
- la cohérence entre les objectifs définis, la stratégie pédagogique adoptée et l'évaluation envisagée,
- la qualité de l'expression écrite et la maîtrise du vocabulaire technique.

Épreuves d'admission

Mise en place d'une séance de travaux pratiques

Cette épreuve est construite autour d'une situation pédagogique permettant d'évaluer les savoirs et les savoir-faire caractéristiques du ou des métiers correspondant à la spécialité du concours.

Le sujet proposé conduit à la mise en œuvre de tout ou partie d'un travail pratique (TP) pouvant inclure une démonstration de savoir-faire et/ou une représentation de techniques particulières. Le sujet doit préciser les compétences visées ainsi que le matériel mis à disposition.

L'épreuve vise à vérifier l'aptitude du candidat à :

- proposer une organisation structurant l'activité des élèves au cours de la séance de travaux pratiques,
- justifier l'adéquation entre les activités concrètes proposées aux élèves et les compétences visées,
- réaliser lui-même les tâches prescrites.

Au cours de la prestation du candidat, le jury peut lui poser des questions permettant d'apprécier son niveau de réflexion dans la mise en œuvre d'une action pédagogique construite autour d'une réalisation concrète.

L'évaluation de cette épreuve porte sur :

- la pertinence de l'organisation proposée au regard des compétences visées,

- le niveau de réflexion pédagogique conduite par le candidat,
- la maîtrise des savoir-faire caractéristiques du ou des métiers concernés,
- la qualité des documents techniques produits.

Le programme du concours est défini par référence aux programmes des certificats d'aptitude professionnelle (CAP), brevets d'études professionnelles (BEP), brevets professionnels (BP), baccalauréats professionnels, brevets de technicien (BT) et brevets des métiers d'art (BMA) existant dans la spécialité.

Statistiques générales

	PLP	CAFEP PLP
Nombre de postes offerts au concours	10	1

Épreuve écrite d'admissibilité.

	PLP	CAFEP PLP
Nombre d'inscrits	100	1
Nombre de candidats présents	80	1
Nombre de candidats admissibles	20	0
Moyenne des notes obtenues par le 1er admissible	11,80	
Moyenne des notes obtenues par le dernier admissible	8,05	
Pourcentage d'admissibles par rapport aux présents	25	0

Épreuve orale et pratique d'admission.

Nombre de candidats présents	18	0
Nombre de candidats admis	10	0
Moyenne obtenue par le 1er admis	13,48	
Moyenne obtenue par le dernier admis	7,50	
Pourcentage d'admis par rapport aux présents	55,5	

Notes obtenues	Note mini	Note maxi	Moyenne
Exploitation pédagogique d'un thème professionnel.	1,60	11,80	4,66
Mise en place d'une séance de travaux pratiques	8,07	12,13	7,67

Rapport de jury

Epreuve d'admissibilité : Durée 4 heures

Cette épreuve a pour but de vérifier que les connaissances technologiques et le savoir faire du candidat lui permettent d'organiser une séquence pédagogique dans le domaine du référentiel : **BEP Finitions dom Peinture Vitrierie**.

Cette année le thème support de l'épreuve repose sur : "**Les travaux d'aménagement et de finitions dans un pavillon**"

DR1 :

Cette question permettait de vérifier les compétences des candidats en matière de décodage de documents et d'interprétation de données. Cette partie qui ne comportait pas de difficultés particulières a été réalisée par le plupart des candidats.

Constats :

Le jury note que, si les candidats maîtrisent globalement les notions de lecture de plan classiques, c'est moins le cas lorsqu'il leur est demandé d'effectuer des calculs. Nombreux sont les candidats qui n'ont pas réussi à définir les différentes cotes de niveau du bâtiment et la hauteur des marches de l'escalier.

Conseils aux candidats :

Les compétences, décoder, analyser des documents, traduire des solutions techniques, sont présentes dans l'ensemble des référentiels de formation et induisent des connaissances fondamentales pour appréhender la formation. Il est donc indispensable que les enseignants maîtrisent ces mêmes compétences. Pour cela, le jury invite les candidats à renforcer leurs connaissances en la matière, au travers d'ouvrages spécialisés.

DR2 :

Cette question consistait à quantifier des linéaires et des surfaces de profilés et de proposer différents modes de décapages.

Constats :

La question a été abordée par les $\frac{3}{4}$ des candidats mais pour autant le jury constate des lacunes certaines pour effectuer des calculs faisant appel à des opérations simples. Par ailleurs, il apparaît un déficit notoire de connaissances technologiques sur les décapages.

Conseils aux candidats :

Les candidats doivent s'appropriier les documents techniques et graphiques afin d'en extraire les dimensions nécessaires pour effectuer les calculs. D'autre part, ils doivent impérativement approfondir leurs connaissances techniques et scientifiques.

DR3 :

Cette partie à caractère technique, avait pour objet de quantifier des surfaces et des linéaires d'éléments de construction sur lesquels devront être appliqués des produits de peinture.

Constats :

Le jury note que 40% des candidats n'ont pas traité la question et que parmi ceux qui l'ont traitée beaucoup ne semblent pas avoir de méthode précise pour effectuer les tâches de métré. De nombreuses erreurs sont dues à une interprétation erronée des plans et une mauvaise identification des éléments de construction (pannes chevrons, etc...).

Conseils aux candidats :

Le jury recommande aux futurs candidats :

- de renforcer les connaissances en matière de lecture de plans,
- d'acquérir une démarche de rédaction d'un métré adaptée.

DR4 :

Cette question consistait à amener les candidats à choisir des systèmes de protection des métaux et des bois et de définir un mode opératoire d'application par support.

Constats :

Le jury a constaté que bon nombre de candidats ont su traiter cette question. Les difficultés qui semblent avoir été rencontrées par ces candidats résident essentiellement sur une mauvaise interprétation des données techniques fournies. Exemple : nombre de couches de peinture non identifié. 30% des candidats n'ont pas abordé cette question.

Conseils aux candidats :

Le jury conseille aux candidats qui ont eu des difficultés de s'approprier l'ensemble des documents techniques fournis et de respecter les consignes de travail avant de traiter la question. Par ailleurs, il est recommandé de bien faire la distinction entre la finalité d'un mode opératoire et d'une analyse de travail.

DR5, DR6, DR7 :

Ces questions consistaient à proposer :

- une organisation pédagogique d'une séquence d'enseignement portant sur le traitement de surface de supports bois et métaux en extérieur, et sur l'aménagement intérieur d'un pièce.
- présentation d'une séance de formation (leçon sur la corrosion).
- un mode opératoire concernant la réalisation d'un plafond et de cloisons de doublages en plaques de plâtre.

Constats :

Peu de candidats ont répondu à ces questions. Les réponses sont souvent approximatives et imprécises malgré la trame fournie.

Le jury a remarqué, au travers des copies des candidats qui ont traité cette question une grande difficulté à cibler les compétences et les savoirs technologiques associés,

Conseils aux candidats :

Afin d'aider les futurs candidats pour traiter des questions de ce type, le jury conseille :

- de passer d'une posture de professionnel dans sa spécialité à celle de formateur et de pédagogue en s'efforçant quotidiennement de préparer ses interventions pédagogiques auprès des jeunes dans l'objectif, de leur faire acquérir les compétences à partir de situations préparées permettant aux jeunes d'analyser, de comprendre et de réaliser les activités d'apprentissage proposées ;
- de préparer des séances de cours prenant en compte l'objectif de la séance, les objectifs pédagogiques intermédiaires et des résultats attendus ;
- de prévoir les différents scénarios et moyens appropriés pour démontrer, expliquer, concrétiser les étapes, les phénomènes à observer, les éléments à retenir ;
- de préciser les interventions et activités du maître visant à favoriser les démarches de recherches et de questionnement des élèves ;
- de prévoir et de définir les activités des élèves en précisant les tâches, les moyens et conditions de travail affectés à l'étape du cours afin que les jeunes puissent rechercher, construire, élaborer leurs propositions de solutions ;
- de préciser avec justesse les éléments incontournables à retenir en guise de « résumé » ;
- de définir pour chaque situation de formation, les modalités d'évaluation en précisant pour chacun des postes d'évaluation, les opérations à effectuer, les conditions de réalisation et ressources, les résultats et exigences attendus, les niveaux d'exigences et tolérances éventuelles, ceci au regard du référentiel de formation et du moment dans le cycle de formation.

En général, pour cette épreuve :

Constats :

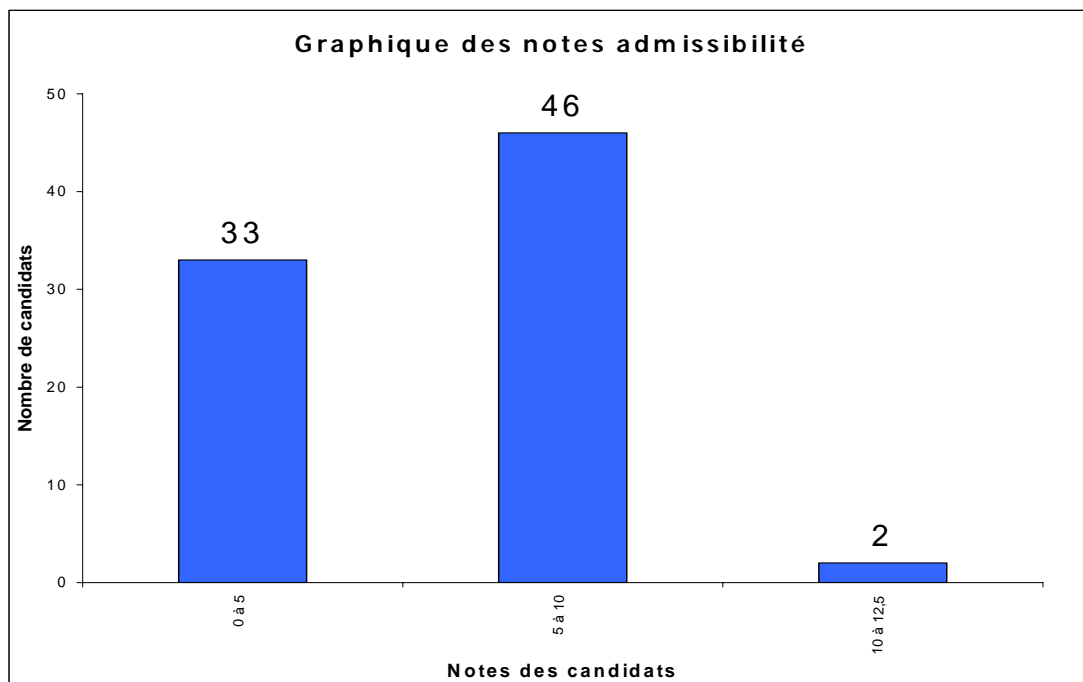
Le jury a remarqué, au travers des copies des candidats, des points laissant supposer que certains d'entre eux rencontrent beaucoup de difficultés à décoder, analyser le sujet et à présenter un plan de travail organisé de façon méthodique et rigoureuse.

Sur les plans de la présentation et de la rédaction, beaucoup de candidats présentent des copies où les réponses formulées sont quelques fois hors sujet. Certaines compositions sont difficilement lisibles. L'expression écrite comporte trop d'erreurs d'ordre syntaxique et orthographique incompatibles avec le métier d'enseignant.

Les termes ou terminologies technologiques et professionnels sont trop souvent, peu ou mal maîtrisés.

Conseils :

1. le jury conseille aux futurs candidats de s'approprier les données du sujet et de rédiger leur copie en respectant les règles d'expression écrites et graphiques, en préparant leurs réponses avant de rédiger la formulation définitive.
2. le jury recommande aussi aux futurs candidats de s'informer et d'acquérir les compétences en communication graphique de manière à respecter les normes de représentation pour rendre les croquis et dessins de détails exploitables, il est important que les candidats maîtrisent les termes et vocabulaire techniques, spécifiques au métier.
3. enfin, la gestion du temps imparti pour l'épreuve est aussi une des composantes de la réussite.



Nombre de candidats :	81	dont 1 CAER
Admissibles	20	
Barre à	8,05	
Note maxi	11,80	
Note mini	1,60	

Epreuve d'admission : Mise en place d'une séance de travaux pratiques. Durée : 7 heures

Cette épreuve a pour but de vérifier que le candidat est capable :

- 1. d'organiser pédagogiquement une séance de travaux pratiques ;**
- 2. de démontrer professionnellement la réalisation d'un ouvrage à l'atelier ;**
- 3. de justifier la méthode choisie à l'occasion d'un entretien avec le jury.**

Constat :

□ 1^{ère} partie : Rédaction d'une analyse de travail et de deux modes opératoires

La majorité des candidats a effectué l'analyse chronologique des tâches pour réaliser l'ouvrage demandé. Cependant, quelques candidats ont éprouvé des difficultés du fait de lacunes professionnelles à élaborer les modes opératoires demandés, en précisant les temps prévus, les croquis nécessaires et les éléments de prévention à respecter.

Le jury constate que peu de candidats ont été capables de rédiger une fiche d'évaluation intégrant les niveaux de compétences de la classe concernée.

□ 2^{ème} partie : Réalisation de l'ouvrage

Le jury a remarqué que la plupart des candidats éprouvent des difficultés à organiser leur travail et à gérer leur temps pour pouvoir terminer l'ouvrage. Dans ce contexte bon nombre de candidats n'ont pas réussi à atteindre un niveau de performances de professionnel sur des savoir faire de base du métier. Les contraintes de pose des matériaux (implantation, débit, encollage, détrempe, technique de pose, découpes et arasements...) n'ont pas suffisamment été prises en compte au cours de la réalisation.

L'application de la peinture a mis en évidence des méthodes et des choix d'outils inadaptés au travail demandé.

Les techniques d'implantation et de pose de faïences sont insuffisamment maîtrisées.

□ 3^{ème} partie : Entretien avec le jury

D'une manière générale, les candidats ne parviennent pas à justifier la technique retenue pour effectuer une opération. Le jury a constaté que bon nombre de candidats ne réalisent pas leur travail conformément à l'analyse rédigée dans la première partie de l'épreuve.

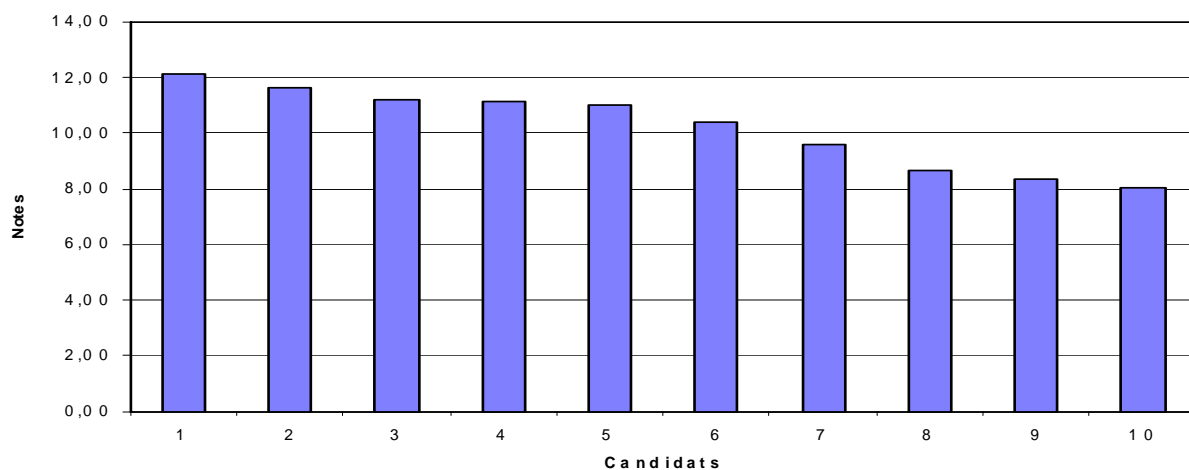
Les candidats ayant modifié leur organisation prévue ont été en mesure de le justifier.

Conseils :

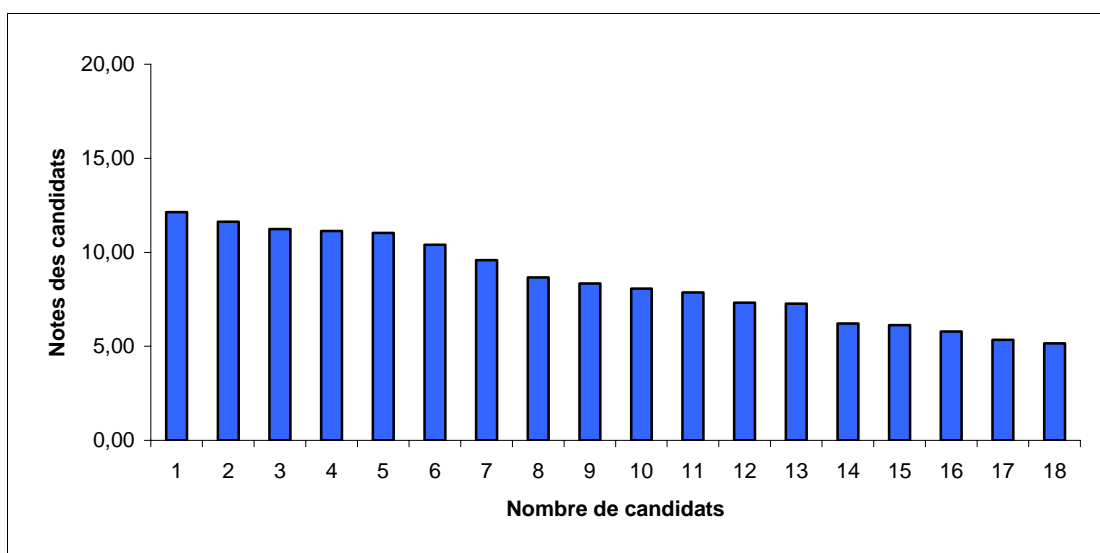
Le jury recommande aux futurs candidats :

- de bien analyser le dossier de travail donné (dossier sujet et supports en atelier) ;
- de réagir en professionnel devant l'ouvrage à réaliser ;
- de rédiger en salle, une analyse détaillée des tâches à effectuer en fonction du contexte de l'épreuve et de son environnement ;
- de réaliser l'ouvrage en respectant les règles de mise en oeuvre ;
- de mieux gérer leur temps ;
- de ne pas oublier que les techniques mises en oeuvre et les comportements professionnels comptent pour une part importante dans le résultat final, et c'est pour cela que les candidats sont observés continuellement par les membres du jury ;
- d'être en mesure de justifier au cours de l'entretien la ou les techniques utilisées ;
- de se former professionnellement à la mise en oeuvre des produits et matériaux du secteur de la finition.

Moyenne par candidat



Notes des candidats ayant subi l'ensemble des épreuves du concours :



Nbre de candidats admissibles : **18**
Nbre de candidats présents : **18**
Nbre de candidats admis : **10**